La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1433 du 26 juin 2013

Sommaire

		Pages
1.	Agenda	2
2.	Info brèves	2
3.	ONEMA : Préavis de grève du 5 juillet 2013	3
4.	CTM du 18 juin 2013 : Déclaration CGT – FSU	4-8
5.	CTM du 18 juin 2013 : Vœux soumis au CTM sur le Maritime	9-12
6.	CEREMA : Courrier intersyndical aux Ministres du MEDDE et METL	13-14
7.	CEREMA : Compte rendu CGT du comité de suivi du 19 juin 2013	15-16
8.	Assemblée générale de la MGET du 19-20 juin 2013 à Blois : Intervention de la FNEE – CGT	17-20
9.	Amiante : Réponse du Premier Ministre du 14 juin 2013	21
10.	Salaires : Communiqué CGT – FP sur le gel du point d'indice	22
11.	ATE : Courrier UGFF aux rapporteurs et contributions CGT	23
12.	Conférence sociale des 20 et 21 juin : Interventions CGT aux différentes tables rondes	24-46

Bulletin hebdomadaire de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Equipement et de l'Environnement – Siège social : 263, rue de Paris - Case 543 – 93515 MONTREUIL CEDEX – Imprimé dans nos locaux – Téléphone : 01.55 82 88 75 – Télécopie : 01.48.51.62.50 – E-mail : fd.equipement@cgt.fr - Site Internet : www.equipement.cgt.fr - Directeur de publication : Nicolas BAILLE – abonnement annuel : 5,34 €, plus numéros spéciaux : 8,23 € - CPPAP : 0714 S 06937. ISSN 1277-6459

AGENDA

Mercredi 26 juin : conseil de perfectionnement de l'ENTE Aix

Mercredi 26 juin : AG de l'UF CGT de la Dir Atlantique

Mercredi 26 juin : groupe d'échanges du Medde

Mercredi 26 juin : préparation du CCAS du 27 juin,

Jeudi 27 juin : réunion à Montreuil organisée par l'URIF sur le Grand Paris et Acte III

Jeudi 27 juin : réunion du CCAS du MEDDE

Jeudi 27 juin : Thierry LEPAON rencontre les SG des fédérations

Jeudi 27 juin :
OS / SGG sur harmonisation des frais de déplacement

Jeudi 27 juin : OS / DRH – DAM sur Affaires Maritimes

Jeudi 27 juin : OS / DRH sur mise en œuvre des feuilles de route Egalité METL-MEDDE

Vendredi 28 juin : réunion confédérale sur la Banque Publique d'Investissement

Lundi 1er juillet : réunion UGFF sur les EPA dérogatoires

Mardi 2 et mercredi 3 juillet : journées fédérales d'étude sur la santé au travail dans les DIR

Mardi 2 juillet à Rennes : journée d'étude sur décentralisation organisée par l'UGFF

Mardi 2 juillet : OS / DGALN – DEB sur évaluation des politiques de l'eau

Mardi 2 juillet : secrétariat de l'UIT

Mardi 2 juillet : comité de suivi du CEREMA

Mercredi 3 juillet : assises des métiers des ingénieurs du MEDDE à la cité des sciences de la Villette

Mercredi 3 juillet : réunion UGFF sur les élections à la CAP interministérielle Assistance Sociale

Mercredi 3 juillet : réunion du collectif UGFF sur la santé au travail

Mercredi 3 juillet : commission indemnitaires des catégories A de la MIGT 7 (Alsace, Lorraine et Champagne - Ardennes

Mercredi 3 juillet : CGT / DRH sur textes réglementaires indemnitaires du catégoriel 2013

Jeudi 4 juillet : réunion du CIMAT

Jeudi 4 juillet : OS / DRH sur textes indemnitaires réglementaires catégoriels 2013.

Vendredi 5 juillet : conseil de perfectionnement du CMVRH

Lundi 8 juillet : bureau de l'UGFF

Mardi 9 et mercredi 10 juillet au centre Benoît Frachon, journée confédérale de « Courcelles »

Mardi 9 juillet : bureau de l'UIT

Mardi 9 juillet : OS / DRH sur ATE – TE

Mardi 9 juillet : secrétariat fédéral

Mercredi 10 juillet : CTM du MEDDE

Jeudi 11 juillet : réunion du groupe de travail accidentologie dans les DIR

Lundi 22 juillet : bureau de l'UGFF

Mercredi 24 juillet : secrétariat fédéral

INFOS BREVES

Fraude fiscale
Indulgence pour les fraudeurs, intransigeance pour les syndicalistes ?

Etrange coïncidence : Au moment où se déroule la conférence sociale, une loi sur « la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière » est en première lecture à l'Assemblée nationale. (...)

Négociation qualité de vie au travail/Egalité professionnelle
Projet d'accord

A l'issue de la séance de négociation paritaire du 19 juin, un projet d'accord est soumis à la signature des organisations syndicales et patronales. Il est loin de répondre aux objectifs ambitieux que la CGT portait.

Parce que l'enjeu touche au quotidien de tous les salariés, la CGT a travaillé pour faire de nombreuses propositions constructives avec les autres organisations syndicales, notamment sur l'organisation du travail, l'obligation de négocier sur la Qualité de Vie au Travail (QVT), le droit d'expression des salariés, le management, le rôle et la place des CHSCT, l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes. (...)

Rapport Moreau
Le débat sur les retraites doit s'engager sur d'autres bases

Nous venons de prendre connaissance du rapport de la Commission pour l'avenir des retraites. Nous en connaissions les grandes lignes, puisqu'elles nous avaient été annoncées par la Présidente Yannick Moreau.

Si de vraies questions y sont abordées, les principales pistes évoquées dans le rapport n'augurent rien de bon et nous regrettons qu'aucune des propositions portées par la CGT n'ait été reprise. (...)

suite sur : www.cgt.fr

SYNDICAT NATIONAL C.G.T.

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Madame la Directrice Générale
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
« Le Nadar » Hall C
5 Square Félix Nadar
94300 VINCENNES

St Sulpice des Rivoires, le 24 juin 2013

Objet : Préavis de grève

Madame la Directrice,

Dans un cadre unitaire, le SN CGT ONEMA entend faire du 5 juillet 2013 prochain une journée d'action pour porter nos revendications concernant les personnels contractuels de l'ONEMA en particulier sur :

- Les Primes
- la CDIsation
- le Statut

Dans le cadre de cette journée, le SN CGT ONEMA appelle les agents à cesser le travail.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève pour la journée du 5 juillet.

Ce préavis concerne l'ensemble de l'ONEMA.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le SN CGT ONEMA,
le secrétaire général

Paul MOINS

Adresser votre correspondance à :
SN-CGT-ONEMA – 1364 Chemin de la Bretonnière – 38620 St Sulpice des Rivoires
cgt@onema.fr

Comité technique ministériel du 18 juin 2013

Déclaration commune CGT et FSU

Nicolas BAILLE
Secrétaire Général de la FNEE-CGT

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,
chers camarades,

Le 15ème congrès de la Fédération Nationale de l'Equipement et de l'Environnement CGT, s'est réuni au Cap d'Agde du 4 au 7 juin 2013. Les congressistes s'alarment de l'amplification de la crise. Face à celle-ci, les politiques d'austérité, choix du gouvernement et sous influence de l'Union européenne, se traduisent notamment par la réduction des dépenses publiques, des dépenses sociales, par des cadeaux aux entreprises sans aucune contrepartie, par la destruction des acquis des salariés, comme avec la loi dite de « sécurisation de l'emploi », dont la CGT et la FSU demandent le retrait.

La réforme « acte III de la décentralisation » et les premières conséquences de la Modernisation de l'Action Publique (MAP) représentent des enjeux essentiels. La CGT et la FSU s'opposent à ces projets destructeurs, s'ajoutant aux nombreuses réformes de ces dernières années. Dans le contexte de crise actuelle, ces projets ne peuvent qu'accroîtrent les inégalités territoriales et entre les citoyens. Pour la CGT et la FSU, les priorités sont l'emploi, l'arrêt des suppressions d'emplois, la ré-industrialisation, l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés, l'amélioration des services publics, une véritable transition écologique, une réforme fiscale, une autre répartition des richesses.

La MAP aggrave la RGPP. Les suppressions d'emplois sont toujours à l'ordre du jour !

La privatisation de nouveaux tronçons routiers est aussi à l'ordre du jour, au détriment des usagers et avec des conséquences importantes pour les agents. La création de parcs dans les DIR, DIRM et directions territoriales de VNF est bien d'actualité.

Les restructurations à VNF, au CEREMA ou à venir - Agence Française de Biodiversité et réorganisation territoriale de l'Etat - suscitent beaucoup d'inquiétudes sur le devenir des missions de service public et leur financement.
Le transfert des parcs dans les départements n'est toujours pas réglé pour les personnels, les OPA transférés dans les collectivités locales attendent toujours la sortie des décrets intégration et retraite. Nous avons eu confirmation le 10 juin par la DRH de la levée pour 2013 du moratoire par Matignon autorisant le recrutement externe de 88 ouvriers d'Etat au sein du MEDDE. Il s'agit d'un premier pas positif gagné grâce aux seules mobilisations de nos organisations syndicales !

Ces 88 recrutements externes sont certes insuffisants pour faire face à nos missions. En réalité, ce sont plus de 500 OPA supplémentaires qu'il faudrait recruter pour accomplir les missions techniques d'entretien des infrastructures.

Dans la filière exploitation dans les Conseils généraux, nous exigeons l'arrêt des recrutements précaires et des recrutements statutaires.

Le pouvoir d'achat des agents continue de baisser. Nous n'acceptons pas le blocage du point d'indice depuis juillet 2010. La smicardisation de la fonction publique s'accentue. Au 1er janvier 2014, 1,2 millions de fonctionnaires vont se retrouver en dessous du SMIC. Nous récusons la smicardisation des catégories C et B et celle rampante des catégories A.
Les propositions catégorielles pour la catégorie C et les 3 premiers niveaux OPA, soi-disant priorité du gouvernement, sont totalement inacceptables. Ces agents méritent mieux que le mépris affiché avec le saupoudrage de 7 points d'indice en plus.
La CGT et la FSU revendiquent une véritable prise en considération de ces agents et une réforme digne de ce nom avec notamment 2 niveaux en catégorie C et l'arrêt des recrutements à l'échelle 3.

Par ailleurs, l'agenda social du MEDDE/METL comporte un chantier prioritaire relatif aux personnels des établissements publics de l'Ecologie avec deux volets : revalorisation des Agents Techniques de l'Environnement et des Techniciens de l'Environnement (ATE/TE), et évolution de la situation des contractuels ingénieurs, techniques et administratifs (ITA). Le calendrier inscrit une échéance pour ces deux volets à l'été 2013. L'intersyndicale CGT-FSU-FO-CFDT-UNSA a écrit à la ministre le 31 mai sur ce sujet : nous attendons la réponse !
La non-prise en compte par le Ministère depuis 2007 du volet statutaire contractuel est l'une des causes principales de la non-exécution par l'ONEMA de certaines missions que la loi lui avait confiées.

Toutes ces réformes s'accompagnent d'un management cherchant la productivité à tout prix, l'individualisation des agents, qui ne sont plus que des ETP au service d'une politique de régression. Les conséquences en terme de conditions de travail sont dramatiques dans les services, avec un stress important à tous les niveaux de la hiérarchie, une perte de repères entraînant un mal vivre au travail pouvant aller jusqu'au suicide.

Aujourd'hui le gouvernement envisage de franchir de nouvelles étapes. Ainsi le statut général de la fonction publique et les statuts particuliers sont sur la sellette.

Une nouvelle réforme des retraites est annoncée pour l'ensemble des salariés. L'augmentation de la durée de cotisation jusqu'à 44 annuités est avancée. Les régimes spéciaux semblent, à nouveau, particulièrement visés. Pour les pensions des fonctionnaires, l'hypothèse du calcul sur 10 années est avancée. Cela est inacceptable !
Les réformes de ces 20 dernières années ont pour conséquence la baisse des retraites et des pensions.

La CGT et la FSU réaffirment leur opposition à toute réforme dégradant encore plus les régimes de retraite.

La Commission européenne vient de publier son texte Ciel unique 2+, le 10 juin : sans surprise elle confirme l'orientation libérale de son projet. Au même moment, les ministres allemand et français des transports signaient une lettre commune pour rejeter la proposition de la Commission. Le 12 juin, les personnels de l'Aviation civile et de Météo France ont été dans l'action contre le projet européen « Ciel unique 2 + » à l'appel d'ETF.

Demain, 19 juin, veille de la 2ème conférence sociale nos organisations appellent, dans le cadre de l'action décidée par la CES, à des rassemblements pour « changer de cap contre les politiques d'austérité ».

Nos organisations exigent :

- la revalorisation du SMIC à 1 700 € bruts ;
- la revalorisation du point d'indice et des salaires ;
- le maintien et l'amélioration de la retraite par répartition
- la revalorisation des retraites et pensions ;
- une restructuration des grilles fonction publique pour un véritable déroulement de carrière linéaire et une reconnaissance des qualifications ;
- l'amélioration des conditions de travail et de vie ;
- la suppression de la sous fonction publique à Mayotte et prise en compte de l'ancienneté dans le cadre de l'intégration dans les corps de droit commun.

La CGT et la FSU sont à l'offensive pour la reconquête des missions publiques

Défendre le bien commun est avant tout un combat pour un idéal de société qui place l'être humain avant la finance.

La CGT et la FSU s'engagent dans cette résistance et place la reconquête des missions de service public comme un axe revendicatif majeur.
Nous exigeons notamment une véritable politique d'entretien et de gestion des patrimoines : environnemental, ferroviaire, routier, fluvial, portuaire, maritime, aéroportuaire et de navigation aérienne, ainsi que l'ensemble des autres réseaux publics.
Cette politique se conçoit à travers des missions exercées par des services et agents publics, sous statuts publics, c'est-à-dire des garanties contre les malversations et conflits d'intérêt.
Les missions exercées par des fonctionnaires ou par des personnels à statut ouvriers ne s'opposent pas; au contraire, elles sont complémentaires. Les personnels à statut ouvriers constituent un appui logistique aux missions d'entretien et d'exploitation. Est prioritaire la création de parcs dans les DIR, les DIRM ou dans les directions territoriales de VNF.

L'ingénierie publique dite «concurrentielle» a été victime de la RGPP : plus de 3200 emplois ont été supprimés de 2009 à 2012. L'assistance apportée par l'Etat aux petites communes (ATESAT-assistance technique de l'Etat de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) est désormais dans le collimateur. La CGT a révélé que les conventions avec les communes et les intercommunalités ont été réduites de 51% (mai 2012 –mai 2013). La ministre du
METL l'assume clairement par un courrier du 31 mai en annonçant la suppression de 4000 emplois dans les filières ATESAT et ADS (Application du Droit des Sols) d'ici 2015. Il s'agit d'un véritable coup de force contre les personnels des 500 unités territoriales des DDT et contre les élus des territoires ruraux.
La disparition de nouvelles missions, et particulièrement l'ADS et l'ATESAT, est programmée par le gouvernement. Les communes, notamment rurales, subissent de plein fouet ces réformes. A ce jour, les agents concernés ne savent toujours pas ce qu'ils deviendraient. A ce propos, l'ensemble des syndicats représentatifs du METL a écrit une lettre ouverte à la ministre Cécile Duflot le 13 juin en réponse à son courrier du 31 mai dernier annonçant avant même que le Parlement n'en ait débattu, l'abandon de l'ADS et d'engager l'extinction de l'ATESAT apportée aux collectivités locales. L'intersyndicale demande à la ministre de stopper ce démantèlement engagé avant même que le Parlement en ait, le cas échéant, décidé ainsi. Par ailleurs, aucune garantie formelle (juste quelques vagues

engagements dont nous connaissons les limites) en faveur des personnels concernés n'est apportée : c'est totalement inacceptable !

Les 5 syndicats du METL, par lettre du 15 juin dernier à Cécile Duflot, dénoncent avec beaucoup d'élus, les conséquences néfastes pour les missions de service public et les garanties pour les citoyens, de nombreuses dispositions insérées dans les trois projets de loi de l'Acte III de décentralisation.

La CGT et la FSU exigent :

- L'arrêt de la politique dite de Modernisation de l'Action Publique, qui hiérarchise les ministères et se traduit jusqu'ici par une continuité de baisse des effectifs au MEDDE et au METL
- Une véritable politique des missions publiques réalisées en régie, avec des recrutements de fonctionnaires : personnels administratifs, techniques et d'exploitation dans les services, établissements publics du ministère et dans les collectivités territoriales, pour répondre aux besoins
- Le développement de l'ensemble des missions relatives au développement durable et à la réussite effective de la transition écologique
- L'arrêt du gâchis que représentent : sous-traitance, perte de compétences, privatisations, Partenariats Publics Privés (PPP) ainsi qu'en général l'externalisation des missions exercées par des agents publics
- La création de Parcs dans les DIR, les DIRM, et directions territoriales de VNF
- Le maintien des missions ATESAT et ADS
- L'arrêt des projets de la privatisation des infrastructures,
- La nationalisation des autoroutes et plus largement la réappropriation publique de la gestion des infrastructures.
- Le retrait du projet «ciel unique 2+» de la Commission européenne et l'obtention d'objectifs de performances réalistes pour la navigation aérienne.

Concernant l'action sociale ministérielle

Les nombreuses réformes ministérielles et interministérielles conjuguées aux suppressions massives d'emplois et de missions, au blocage des salaires et des déroulements de carrière, ont aggravé la situation sociale des agents, générant à la fois, une perte de sens au travail, de plus en plus de souffrance au travail et une dégradation continue de leur pouvoir d'achat.
Dans ce contexte, l'action sociale ministérielle, mise en œuvre par le CCAS, les CRCAS et les CLAS, est reconnue pour favoriser le lien et la cohésion sociale au sein des services, la culture commune, afin de prendre en compte la vie professionnelle et personnelle des agents actifs et retraités, ainsi que de leurs familles.

La CGT et la FSU réaffirment leur attachement aux instances d'action sociale de proximité que sont les CLAS et dénoncent les décisions unilatérales de certains chefs de services, particulièrement en DDT (M), de réduire les décharges d'activités aux président(e)s de CLAS pour l'exercice de leur mandat.

Nos organisations exigent que les ministres du METL et du MEDDE reçoivent dans les plus brefs délais, une délégation du CCAS et des fédérations syndicales représentatives, suite à la demande d'audience commune formulée depuis plusieurs mois.

Au moment où le gouvernement ouvre l'agenda social avec un volet «action sociale», pour tous les agents des trois versants de la fonction publique, la CGT et la FSU exigent que les

ministres du METL et du MEDDE, prennent leurs responsabilités et passent de la parole aux actes après avoir annoncé à maintes reprises que l'action sociale était une priorité.
Il est nécessaire que cette prise de responsabilité se traduise aussi par l'obtention de garanties auprès des services du Premier Ministre pour pérenniser les CLAS dans les DDT(M), par des engagements Ministériels pour garantir la continuité de l'action sociale de proximité dans les E.P.A. (V.N.F., C.E.R.E.M.A.).

Nos organisations exigent une augmentation significative du budget de l'action sociale afin que celui-ci soit porté à hauteur de 3 % de la masse salariale et des pensions.
La CGT et la FSU réaffirment que la réponse aux besoins sociaux des personnels actifs et retraités et de leurs familles en matière de logement, de restauration, d'aides à la famille et de prestations individuelles et collectives, nécessite des moyens financiers, matériels et humains que la CGT et la FSU ne laisseront pas brader sur l'autel de la modernisation de l'action publique.

L'HUMAIN restera au cœur de nos revendications !

Enfin, je veux finir mon intervention sur l'accident dramatique qui a eu lieu le 6 juin dernier ou notre camarade Jonathan PEAN a perdu la vie après avoir été percuté par un poids-lourds dans l'exercice de ses missions à la DiRIF.

Je veux ici dire que nos pensées et notre plein soutien accompagnent la veuve de Jonathan, très éprouvée par ce drame qui l'accable, la laissant seule avec leur enfant de 18 mois.

La CGT réaffirme sa revendication de la reconnaissance de la pénibilité pour les personnels chargés de missions d'exploitation avec la prise en compte d'un départ anticipé à la retraite ainsi que des cadrages nationaux de conditions de travail et de sécurité. Les organisations de travail dans les DIR sont bien en cause avec les flux tendus et l'insuffisance des moyens notamment humains !

Le 17 juin, jour du groupe de travail ministériel « accidentologie », la CGT a appelé au dépôt déposé de droits de retrait sur tous les chantiers programmés ce jour afin de peser pour faire aboutir nos revendications.

Dans un communiqué le ministre des transports F. Cuvillier indique : « Cet accident rappelle que les agents d'exploitation des routes interviennent quotidiennement au service de la sécurité et des usagers, mais qu'eux-mêmes encourent des risques dont chacun doit prendre conscience. »

Le décès de Jonathan PEAN fait partie d'une trop longue liste d'agents qui ont perdu la vie pendant l'exercice de leur mission : ça suffit ! Nous vous demandons de passé des paroles aux actes !

Merci de votre attention.

CTM 18 juin 2013 – point 1 seconde partie de l'ordre du jour

Modernisation de l'Action Publique
Politique maritime

Vœux soumis au CTM par la CGT

Motifs généraux

En se dotant d'un ministère de la mer, le gouvernement a affiché la volonté de relever « *le défi maritime français* ». Passé l'effet d'annonce, les acteurs du monde maritime restent dans l'expectative quant aux contours de l'ambition maritime affichée. Le ministre délégué à la mer annonce vouloir « une politique maritime intégrée. » L'intitulé peut faire consensus.

Les élus des personnels s'interrogent sur l'absence d'analyse relative à la désorganisation actuelle de l'administration de la mer, son manque structurel de moyens, l'illégalité latente des régimes de travail et l'anachronisme des corps qui arment les services.

Cependant, parmi les exercices engagées au titre de la MAP par le CIMAP 1 du 18 décembre 2012 (cycle 1), la politique maritime fait l'objet d'une lettre de mission du 18 mars 2013 qui demande aux trois inspecteurs (IGA, IGAM, CGEDD) de remettre aux coordinatrices pour la fin mai : un rapport d'analyse et un rapport opérationnel aux fins d'examen par un comité de pilotage à la mi-juin 2013. Après avis de ce comité les hypothèses de scénarios « seront ensuite arbitrées » et une nouvelle lettre de mission ministérielle sera « signée début juillet » demandant d'approfondir le scénario retenu.

*

* *

I- Organisation intégrée des services au niveau central et territorial

3 vœux

Considérant,

La politique maritime est au centre de tout et au milieu de nulle part. Au niveau central, la dimension maritime est portée par le Secrétariat Général à la Mer rattaché au Premier ministre. Au sein de notre ministère, trois directions sont en charge de la Mer : la DGITM, la DAM et la DPMA. Interviennent également selon leurs compétences, la DGALN (par exemple pour l'approche de loi littoral, ou pour les ressources minérales prélevées en milieu marin ou sur le trait de côte), la DGPR (par exemple pour la gestion des risques naturels de submersion marine ou d'érosion côtière), la DGEC (par exemple pour les énergies marines). Au niveau déconcentré, si les DDTM forment une entité cohérente avec, en leur sein, les DML, Délégation Mer et Littoral, l'acculturation à la mer doit se poursuivre. En région, la dichotomie entre les compétences générales et intégrées que portent les DREAL, par ailleurs en charge des emplois et des budgets et les DIRM, structures à part et marginalisées, porteuses de la stratégie maritime de façade, montre son inefficacité. A chaque étage, les structures éparses peinent à forger synergies et complémentarités. L'efficacité et la capacité à mettre en œuvre les missions et une stratégie ambitieuse s'en ressentent.

Alors que les Assises de l'Enseignement Maritime vont s'ouvrir à l'automne prochain, la tutelle actuelle des douze lycées professionnels maritimes montre ses limites. Chacun d'eux est rattaché à une DIRM. Ces quatre entités n'ont pas la masse critique pour dégager et mobiliser les compétences de tutelle et de rectorat indispensables à notre pays.

Le CTM souhaite que les décisions à venir retiennent les orientations suivantes :

<u>Vœu 1 :</u> Administration centrale

***Formation d'une Direction Générale Mer**, Infrastructures et Littoral (DGMIL) par le regroupement de la Direction des Affaires Maritimes, de la Direction des Pêches Maritimes et de 1'Aquaculture, ainsi que des fonctions de pilotage des Infrastructures Portuaires. Etude de 1'articulation ou intégration des dimensions Eau et Biodiversité marines.*

<u>Vœu 2</u> : Services déconcentrés

***Maritimisation des DREAL concernées en DREALM par 1'intégration des DIRM**. Renforcement de 1'approche environnementale, constitution de service Géomatiques et SIG unifiés pour le développement d'une stratégie maritime de façade portée par une Mission de Coordination des politiques publiques. Pilotage de la dimension RH au niveau des DREAL afin de limiter les doublons actuels et de libérer des ETP, aujourd'hui mobilisés dans les DIRM pour ces fonctions, au service des missions maritimes.*

<u>Vœu 3</u> : Enseignement maritime

***L'enseignement maritime secondaire a besoin d'un rectorat unique, stratège et centralisé**.*

II- Recrutements urgents pour le bon exercice de certaines missions (CSN, DCS, Cultures Marines).

3 Vœux

Considérant,

Le Programme 205 « Sécurité et Affaires Maritimes, Pêche et Aquaculture » doit répondre aux injonctions croissantes communautaires en matière de contrôle de sécurité des navires et de contrôle des pêches. En juillet 2005, faute d'avoir rempli ses objectifs de contrôle des pêches, la France a été condamnée à une amende et à une astreinte de 85 millions d'euros. Deux rapports de la Cour des Comptes, publiés fin d'année 2012 pointent pour la sécurité des navires les risques de « *la séparation du facteur humain des compétences techniques* », le contrôle des bâtiments de mer de plus de 500 UMS a été confié au privé. En ce qui concerne le Dispositif de Contrôle et de Surveillance des pêches, la Cour souligne la faiblesse des moyens. Avec un tiers des effectifs des sept administrations mobilisées pour ces contrôles, les Affaires Maritimes réalisent deux tiers des résultats. Dans le format actuel, les marges de progression sont nulles. Pour autant, l'adoption par le Parlement Européen, le 6 février dernier, de la mesure « zéro rejet » de la nouvelle Politique Commune de la Pêche, engage notre pays à anticiper le contrôle en mer. L'implication des services Cultures Marines et Environnement sur le portage des politiques environnementales en matière de « loi sur l'eau » ou d'étude d'incidence Natura 2000, oblige à recalibrer leurs effectifs, par ailleurs déjà en prise avec les commandes nouvelles du Ministère de l'Agriculture sur les suivis zoosanitaires des coquillages.

Le CTM demande,

<u>Vœu 4 : effectifs des CSN</u>

La France vient de ratifier la « MLC 2006 », Convention internationale du Travail Maritime. Le France est en pointe à 1'OMI (Organisation Maritime Internationale) sur les conditions sociales et environnementales du transport maritime. Les quinze Centres de Sécurités des Navires se sont vu remettre au printemps une circulaire de 96 pages pour la réalisation de leurs missions nouvelles sur le contrôle de 1'habitalité à bord des navires. Avec les effectifs actuels, ils n'en ont pas les moyens. ***Sont demandées une meilleure répartition des effectifs et une augmentation de 45 postes en CSN.***

Vœu 5 : effectifs du DCS

Pour le contrôle des pêches, il est demandé que les effectifs des 20 Unités Littorales des Affaires Maritimes soient portés à 8 conformément aux préconisations du rapport « Levy et Baraduc » de mars 2004. Par ailleurs, l'illégalité des régimes de travail à bord des deux Patrouilleurs des Affaires Maritimes ne se discute plus. La CGT a fait démonstration durant deux ans, l'administration aujourd'hui en convient. Il manque un troisième équipage, soit une vingtaine d'agents sur chaque navire. A défaut, les moyens nautiques resteront en mer ou, comme le préconise l'administration, il sera recouru à des contrats privés pour la conduite des navires, ce à quoi la CGT s'oppose. ***Il est demandé que les effectifs du DCS soient augmentés de 60 postes.***

Vœu 6 : effectifs des services Cultures marines et environnement

Les services Cultures Marines et Environnement sont armés de 35 agents mobilisés pour la gestion de 3500 entreprises conchylicoles, 20 000 hectares de Domaine Public Maritime et 50 000 parcelles conchylicoles. Toute la compétence scientifique et technique en matière environnementale de l'administration de la mer repose sur ces agents. Avec la constitution des DDTM, ces personnels aux compétences reconnues ont progressivement été mobilisés par les missions des Services Nature Eau et Risques sans que les effectifs ne soient adaptés. Parallèlement, le Ministère de l'Agriculture se fait également de plus en plus « pressant. ». ***Il est demandé une augmentation de 20 postes pour les services Cultures Marines et Environnement****.*

III- Respect des garanties minimales, conditions de travail et évolutions statutaires

4 Vœux

Considérant,

Le régime de travail à bord des Patrouilleurs des Affaires Maritimes est illégal. Celui sur les Vedettes Régionales est sujet à caution. Le cadrage national des Unités Littorales des Affaires Maritimes est déployé de manière disparate sur le territoire, il n'est pas conforme à l'arrêté du 27 mai 2011, en particulier la clause de répétition à l'identique des cycles de travail n'est pas respectée. Les Syndics des Gens de Mer, agent de catégorie C, mobilisés par les astreintes, ne sont couverts par aucun cadre juridique. Pour les services Cultures Marines et Environnement qui interviennent à marée basse sur l'estran, le ministère minaude pour reconnaître que le régime de travail est partiellement au rythme des marées, aucun support juridique n'encadre les conditions de travail.

Partout, la pénibilité du travail à la mer est ignorée malgré le rapport *ad hoc* présenté en CCHSCT, le 23 juin 2011, dont le compte rendu, favorable aux thèses des représentants des personnels, n'a jamais été publié et ce, en dépit de nos nombreuses relances. Le cadrage national des CSN avec l'obligation d'astreinte de sécurité pour les Inspecteurs de catégorie A est contesté quand, pour ces mêmes missions, les personnels de catégorie B et C sont soumis au régime juridique de l'astreinte d'exploitation.

Avec 170 agents, le corps de Catégorie A civil de l'administration de la mer, les Inspecteurs des Affaires Maritimes, est laissé en suspens depuis l'intégration des Contrôleurs des Affaires Maritimes dans les corps de TSDD et de SACDD. Il n'y a plus d'appel par la promotion interne, les TSDD ayant vocation à être promus dans le corps d'ITPE, les SACDD dans le corps d'Attachés. Il n'y a plus de recrutement externe non plus. Des Inspecteurs de l'option administrative ont demandé à être détachés dans le corps des Attachés, ce à quoi la DRH a consenti.

Le CTM demande,

Vœu 7 :

Demande une réduction de la durée annuelle du temps de travail *en application de l'art 1 du Décret n°2000-815.*

Vœu 8 :

Demande la restauration du service actif aux 35 TSDD en charge des Cultures Marines *sur les 250 de 1'option maritime qui en bénéficient tous. Ce droit a été supprimé en 2000 sans compensation ni motivation.*

Voeu 9 :

Demande la saisine de la Direction des Affaires Juridique *sur le cadrage national des CSN. Dans 1'attente les astreintes doivent être exclusivement soumises au volontariat.*

Vœu 10 :

Demande que les Inspecteurs des Affaires Maritimes relevant des options Technique ou Scientifique, au nombre de 90, puissent être détachés immédiatement et à leur demande dans le corps des ITPE*. Les Inspecteurs en charge des dossiers relevant de la gestion des ressources halieutiques, des Cultures Marines ou de la gestion des pêches, au nombre de 20, bénéficieront du même droit d'option avec étude au cas par cas. Le détachement des Inspecteurs des Affaires Maritimes relevant de 1'option administrative et en charge des missions transversales RH ou comptabilité, dans le corps des Attachés sera poursuivi.*

Madame Cécile Duflot
Ministre de l'égalité des territoires
et du logement
Hôtel de Castries
72, rue de Varenne
75007 Paris

Mme Delphine Batho
Ministre de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie
Hôtel de Roquelaure
246, Bd Saint Germain
75007 Paris

Paris, le 20 juin 2013

Mesdames les Ministres,

Notre interpellation du 11 juin 2013 concernant la mise en œuvre du CEREMA demeure sans réponse. Or, nous avons constaté lors de la réunion du comité de suivi d'hier que l'administration poursuit son programme malgré nos alertes tant lors des comités techniques que dans notre courrier précité. Le comité de suivi ne traite absolument pas des points relatifs au protocole et se résume tout au plus à un groupe de travail portant sur les objectifs de l'administration.

Les points importants tels que la rémunération, les conditions de travail, la stratégie, les moyens de fonctionnement, les PCI, la gestion des agents, etc... ne seraient évoqués que tardivement en fin d'année n'offrant d'autre possibilité que de valider en toute hâte ce qui serait décidé unilatéralement.

Nous mesurons l'écart croissant entre les attentes des agents que nous représentons et la mise en place du CEREMA par votre administration et le préfigurateur.

C'est inacceptable, nous refusons de servir d'alibi afin d'hypothéquer l'avenir des missions, des agents et de leurs conditions de travail, alors que dans le même temps les agents sont sommés de se pré-positionner, dans ou hors du futur CEREMA.

Dans ces conditions, le délai de mise en œuvre au 1er janvier 2014 nous apparaît désormais intenable.

C'est pourquoi, nous vous demandons audience pour examiner les modalités techniques, juridiques et pratiques afin que l'objectif de création du CEREMA se fasse dans un dialogue social de transparence, de loyauté vis-à-vis du protocole et des meilleures conditions, dans l'intérêt tant des missions et des agents que du futur organisme et de ses bénéficiaires.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les Ministres, l'expression de notre parfaite considération.

Pour la CGT	Pour FO	Pour la CFDT	Pour l'UNSA	Pour la FSU
Signé	***Signé***	***Signé***	***Signé***	***Signé***
Nicolas BAILLE	Jean HEDOU	Hubert LEBRETON	Daniel PUIGMAL	J.L CIULKIEWICZ

FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50
E mail : fd.equipement@cgt.fr – Site : www.equipement.cgt.fr

Comité de suivi CEREMA du 19 juin 2013

Présents pour la CGT :

Jean-Charles Beaudoin (CETMEF), Sébastien Neiers (CETE de l'Est), Didier Baton (CETE Lyon), Philippe Garcia (CETE Normandie Centre), Michael Langlet (CETE Normandie Centre), Giuseppe Di Vita (SETRA)

Présents : FO, FSU et CFDT – Absent : UNSA

Après l'arrêt de dates de réunion jusqu'à la fin de l'année sans aucune précision sur leur contenu, l'administration a souhaité discuter du décret d'application de la loi CEREMA, comme s'il ne s'était rien passé lors du dernier comité de suivi !

Les organisations syndicales ont refusé d'évoquer ce sujet en dehors de toute présence de l'échelon politique comme le demandait le courrier du 11 juin 2013 envoyé aux ministres. Elles ont demandé que soient évoqués les sujets essentiels, rappelés dans ce courrier, pour lesquels nous devions selon le protocole avoir un point d'étape à l'été 2013.

Mais l'administration, après avoir annoncé timidement que l'échelon politique pourrait être présent en septembre, refuse en prétextant :

- Ne pas avoir assez d'éléments
- Que l'été n'a pas commencé (!) et donc n'est pas encore terminé (!)
- Qu'elle ne comprend pas quels éléments et précisions nous souhaitons obtenir

Cependant, la CGT a insisté pour que soient précisés notamment les aspects Régime Indemnitaire, notation, sujétions horaires, garantie de la paye dans un contexte de modification des règles comptables…

L'administration répond que le protocole est clair en garantissant les rémunérations ! À notre question « Garantissez-vous pour les 3 prochaines années un maintien des rémunérations et notamment des régimes indemnitaires ? » elle répond d'abord :
«On ne garantit rien sur les régimes indemnitaires».
Puis
« Vous avez la garantie des rémunérations sans limitation de durée ».
Et encore
« Il y aura un système d'indemnité compensatrice temporaire ».
Et finalement un aveu
« Nous n'avons pas encore réfléchi au sujet »

… le tout en parlant bien évidemment « d'harmonisation indemnitaire », le choix de ce terme en disant long sur les intentions !

La CGT ne dément pas l'importance du décret et du temps passé (ou perdu ?) sur celui-ci. Mais, elle déplore que l'administration n'ait d'autre objectif que ce décret à l'heure où les agents doivent se pré-positionner avant d'avoir pu discuter : ***missions, stratégie technique, localisations de sites, lien avec les collectivités, devenir des PCI, connaissance des besoins de nos donneurs d'ordre, rémunération, gestion des compétences, gestion des promotions, des moyens de fonctionnement et des moyens de déplacement, action sociale, ...***

Par ailleurs, l'administration et la pré-figuration, enfermées dans leur tour d'ivoire, incapables de construire ce projet avec les agents utilisent, pour les faire adhérer au projet, des simulacres expéditifs de concertation, telle celui relatif à l'état des lieux des filières métiers. On fait plancher quelques agents, dans des délais intenables et sans solliciter l'ensemble des acteurs de ces filières…alors que le CEREMA doit se faire dans les plus grandes transparence et sérénité !

Sur le constat d'un manque évident de dialogue social loyal selon le cadrage du protocole, de la précipitation à créer le CEREMA en dépit d'aucun avis favorable des CT sur son organisation, des pressions rencontrées lors du pré-positionnement dans certains services, … La CGT, tout comme les autres syndicats, refuse de donner un blanc seing au préfigurateur, probable futur directeur général au 1er janvier 2014, et de différer la prise de décisions essentielles après la création du CEREMA !

Les arguties techniques de l'administration et du préfigurateur pour imposer aux syndicats et aux agents les décisions prises unilatéralement, ne laissant que le choix du pire, sont inacceptables.

C'est pourquoi, les syndicats présents ont exigé que l'administration transmette aux Ministres une demande d'audience afin de faire le point sur l'ensemble des dysfonctionnements et de faire évoluer le calendrier pour replacer les agents, leurs missions et leurs conditions de travail au centre des discussions et des préoccupations !

C'est le sens du courrier unitaire envoyé le 20 juin 2013 aux ministres qui ne remet pas en cause le principe de création du CEREMA qui nécessite plus que des travaux à la va-vite dans les antichambres de l'administration !

FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Intervention de la Fédération CGT de l'Equipement et de l'Environnement à l'Assemblée Générale de la MGET 19-20 juin 2013 à Blois

Nicolas BAILLE
Secrétaire Général de la FNEE-CGT

Monsieur le Président Général,
Madame la Présidente de la section MGET du Loir et Cher,
Mesdames et Messieurs les Administrateurs, les Délégués et auditeurs,
Chers camarades,

Je vous apporte le salut solidaire et fraternel de la Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement.

Il y a un peu plus d'un an maintenant, un nouveau gouvernement se mettait en place en France. Nous assistions à la fin du sarkosisme. Nous l'avions souhaité et nous l'avions appelé de nos vœux et nous l'avons eu. Nous ne regrettons pas cette époque où le gouvernement ultra-libéral méprisait la société civile et les corps intermédiaires.

Alors que François Hollande a été élu sur la thématique « du changement » nous pouvons au bout d'un an en dresser un premier bilan.

Tout d'abord les points positifs :

- La méthode semble changée, les conclusions des conférences sociales ne sont pas annoncées avant que les concertations aient lieu.
- Des orientations positives sont impulsées. Cette année pour le plan de financement de la sécurité sociale il n'y a aucun dé-remboursement, aucun transfert de charges de prévu.
- Des avancées sensibles ont été acquises par la lutte, comme la suppression de la journée de carence.
- La solidarité a été étendue en augmentant le plafond de la CMU-C et en améliorant les conditions d'accès à l'Aide Médicale d'État.

Des points sont engagés mais trop timidement :

- L'accord d'encadrement sur les dépassements d'honoraires existe, c'est un fait, mais il ne règle rien sur le fond. De trop nombreux professionnels de santé ne souhaitent pas faire d'efforts pour la maîtrise de l'augmentation de leur revenu. Celle-ci se faisant au détriment de l'intérêt général, de la maîtrise du coût de la santé et finalement des patients, qui de plus en plus renoncent aux soins au vue des prix pratiqués.
- L'arrêt de la tarification à l'activité de l'hôpital public est positive mais il aurait été judicieux de prévoir le financement sur le long terme des établissements et de leurs personnels.

Mais plus largement, le changement n'est que trop partiel, trop timide.

La crise que l'Europe et la France traversent et que de nombreux salariés du privé comme du public subissent, c'est la crise d'un système économique, c'est la crise du capitalisme, renforcée par l'austérité. Aujourd'hui la France ne pourra se redresser sans un plan ambitieux de ré-industrialisation, sans un plan ambitieux de relocalisation des productions, sans un plan ambitieux pour des services publics de qualité.
Et que constatons-nous ?
L'austérité des politiques continue avec l'objectif de réduction des dépenses publiques. Un cercle vicieux qui fait que moins l'État dépense et moins la croissance sera au rendez-vous. Moins de croissance cela signifie, pour équilibrer les comptes de l'État, plus d'impôts. Cette augmentation des impôts ponctionnera le moteur de la croissance qu'est la consommation des ménages. Votre consommation Mesdames et Messieurs les délégués, votre niveau de vie !

Les théoriciens libéraux n'ont pas cédé leur place dans les cabinets des ministères, dans les clubs de réflexions et pire encore dans les têtes de nos gouvernants. Les idées libérales ont certes accusées le coup du changement de gouvernement, mais force est de constater qu'elles sont encore bien présentes.

Pour illustrer mon propos, je vais vous parler de l'ANI, l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier. Cet accord est un recul social pour l'ensemble des salariés du secteur privé avec :
- La baisse du salaire ou la remise en cause du temps de travail sous peine de licenciement grâce aux accords dits « de maintien dans l'emploi ».
- La mobilité forcée des salariés sous peine de licenciement. Le changement de lieu de travail ne pourra être refusé.
- L'accord d'entreprise primera sur la loi. Les licenciements économiques seront alors plus difficilement combattables.
- Cet accord prévoit, aussi, 150 millions de cotisations en moins pour la sécurité sociale par l'exonération de cotisations sur les CDI des moins de 26 ans.

De plus, ce qui aurait pu apparaître comme une avancée sociale pour les salariés du secteur privé qui ne bénéficient pas d'une couverture santé aidée par leurs employeurs ne règle pas le problème du financement des complémentaires santé dans leur ensemble. Cet accord n'aborde pas non plus, les contrats solidaires pour la complémentaire santé et généralise les contrats collectifs obligatoires. Cette généralisation, des contrats collectifs obligatoires, obligent via leur conjoint, les fonctionnaires à quitter leur contrat solidaire et leur mutuelle historique pour rejoindre celui de sa compagne ou de son compagnon. Combien de nos collègues sont partis pour cette raison ? Beaucoup trop !

La Fédération CGT de l'Équipement et l'Environnent avec l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT s'est très largement mobilisée contre l'ANI en interpellant les députés et en manifestant les 5 mars et 9 avril derniers.

En ce qui concerne la fonction publique, le gouvernement actuel a changé sa politique en ce qui concerne les effectifs. Nous passons de la suppression d'un fonctionnaire sur deux à un périmètre constant. Comme la priorité est d'engager plus de moyens humains dans l'éducation nationale et la justice, le ministère de l'Écologie devra, encore, voir ses effectifs diminués. Cela a, je le sais, des conséquences sur le nombre de jeunes qui arrivent dans les services, et du coup sur le recrutement de jeunes mutualistes, de bénévoles et de personnes engagées dans la mutuelle, mais c'est aussi un constat commun aux syndicats et aux associations amicalistes.
Notre ministère a subi de plein fouet la casse des services publics avec les transferts de nos collègues dans les conseils généraux voilà près d'une décennie. Aujourd'hui les agents des ministères de l'Écologie sont sous une double tutelle MEDDE et METL. De plus les effectifs sont en train de s'éparpiller avec la multiplication des établissements publics et les agences, aujourd'hui VNF et demain le CEREMA, voir dans quelque temps l'Agence Française de la biodiversité. .
Les effectifs diminuent, les agents sont obligés, souvent dans la douleur, de subir les mobilités en changeant de métiers, de ministères ou en allant dans les collectivités locales.
Dans ce contexte, je salue les avancées de l'UMF-GAM. A l'image du parcours de nos collègues qui depuis une décennie, on subit la mobilité ministérielle, une Union des Mutuelles de Fonctionnaires pour la Gestion de l'Assurance Maladie est une traduction de la nouvelle réalité des agents.
Cette Union, je le souhaite, permettra de renforcer ce que la CGT considère faire partie intégrante du statut des fonctionnaires, à savoir la gestion du régime obligatoire de manière indépendante. Indépendante non pas pour être contre l'universalisme du système de santé, mais indépendante pour gérer le risque spécifique des populations fonctionnaires. Cette gestion du risque permet à tous les fonctionnaires, quel que soit leur complémentaire santé, de bénéficier d'une expertise de haut niveau et d'actions de prévention.

La MGET via, l'IRPS et la fondation de la route est nationalement reconnue pour cette expertise et la prévention qu'elle organise.

L'évocation de l'UMF-GAM me permet d'évoquer la loi Morice. Vous connaissez bien cette loi votée le 9 avril 1947 qui confie par délégation du régime obligatoire d'assurance maladie, la gestion de l'assurance maladie des fonctionnaires aux mutuelles de fonctionnaires. Depuis cette loi vous n'avez eu de cesse de défendre l'universalisme de la protection sociale et de la solidarité.
Je dois vous avouer que je vous trouve particulièrement courageux et audacieux, dans une période qui est plus orientée vers la mesquinerie personnelle et l'individualisme, de faire pour l'ensemble de vos adhérents l'universalisme de la solidarité. Si j'ai bien compris, chaque adhérent à la MGET peut quel que soit son niveau de couverture, quelle que soit son contrat, bénéficier d'une action solidaire complète et de haut niveau.

Je constate que pour la MGET, la solidarité est un mot qui a du sens, c'est un mot qui est d'une ardente actualité !

Demain, et dans l'année qui vient, la MGET peut compter sur la solidarité et le soutient de la CGT pour le référencement ministériel. Le référencement des ministères de l'Écologie et de l'Egalité des territoires est le premier de la fonction publique d'État à être renouvelé.
Notre Fédération CGT souhaite, une mutuelle ministérielle, stable, portable dans le parcours professionnel de l'agent, impliquée dans l'action solidaire et présente dans le ministère par un réseau dense de militants. Nous souhaitons une complémentaire capable de faire de la prévention et de la recherche sur la santé, nous souhaitons que nos agents puissent avoir accès à un réseau de proximité établi et reconnu par les agents.
Aujourd'hui, la MGET est la mutuelle des ministères de l'Écologie et de l'Egalité des territoires. Aujourd'hui et demain vous aurez le soutient de la CGT pour que cette réalité soit renouvelée.

Je conclurai cette intervention en vous remerciant pour votre invitation à nous exprimer à votre Assemblée Générale, et en vous adressant à nouveau, le salut solidaire et fraternel de la Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement.

Merci de votre écoute.

PREMIER MINISTRE

LE CHEF DE CABINET

Paris, le 14 JUIN 2013

Références à rappeler :
CAB IV/2 - AFT/PB
R032534.01.

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez bien voulu faire part au Premier ministre de votre souhait de le rencontrer afin d'évoquer la question des mesures de prévention pour les salariés et les usagers confrontés aux poussières d'amiante contenues dans les enrobés bitumeux.

Monsieur Jean-Marc AYRAULT a bien pris connaissance de votre démarche et des raisons qui la motivent.

Toutefois, son emploi du temps très chargé ne lui permettant pas de vous recevoir dans l'immédiat, il m'a demandé de transmettre votre correspondance à Monsieur Michel SAPIN, Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, et à Madame Marylise LEBRANCHU, Ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, déjà saisis par vos soins, afin qu'ils en prescrivent un examen attentif et qu'une réponse vous soit apportée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Premier ministre

Jean-Pierre GUÉRIN
Chef de Cabinet

Monsieur Nicolas BAILLE
Secrétaire Général de la Fédération CGT
de l'Equipement et de l'Environnement
Case 543
93515 MONTREUIL CEDEX

COMMUNIQUÉ

Point d'indice : un gel inacceptable

La CGT juge inacceptable l'annonce par Marylise Lebranchu sur France info du gel du point d'indice des fonctionnaires jusqu'à la fin 2014, ce jour 18 juin 2013.

La méthode d'une annonce médiatique pour informer les personnels et leurs syndicats est particulièrement choquante à deux jours de l'ouverture de la conférence sociale présentée comme un grand moment de dialogue social.

Le gouvernement enterre dès à présent la perspective, qu'il avait lui-même ouverte, d'une négociation sur le point d'indice mi 2014, en cas de reprise de la croissance.

Le point d'indice de la fonction publique détermine plus de 80% de la rémunération des fonctionnaires. Il a déjà perdu 13.8% par rapport à l'inflation depuis le 1er janvier 2000.

Depuis le 1er juillet 2010, date du début du gel du point, il a perdu 5.5%. Un gel du point d'indice jusqu'en fin 2014 représenterait 120 à 150 euros de perte pour un agent de catégorie C (employé et ouvrier).

La rémunération des 5 millions de fonctionnaires contribue à l'activité économique et au financement de la protection sociale. Le gouvernement persiste dans son erreur en aggravant l'austérité et la pression sur le pouvoir d'achat des agents publics.

La CGT appellera les personnels aux mobilisations nécessaires pour mettre cette politique en échec.

18 juin 2013

Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT

Montreuil, le 19 juin 2013

Monsieur Jean-Pierre WEISS
Monsieur Jean-Marc REBIERE

Messieurs les rapporteurs,

Par lettre de mission du 28 mars 2013, le Premier ministre vous a confié une mission prospective sur l'administration territoriale de l'Etat.

Vous avez, à cet effet, auditionné à plusieurs reprises l'ensemble des organisations syndicales de la Fonction publique et vous avez reçu l'UGFF-CGT dans le cadre d'une rencontre bilatérale. Vous nous avez confirmé par ailleurs que vous remettiez votre rapport au Premier ministre à la date du 28 juin.

Pour notre part, nous prenons acte d'un accord partagé sur un diagnostic extrêmement négatif sur la Réate.

L'UGFF-CGT réaffirme, avec la présente note, que nous vous saurions gré d'annexer à votre rapport, l'analyse que nous portons sur la Réate et nos exigences revendicatives en la matière.

D'ores et déjà, l'UGFF-CGT demande que les décisions sur l'administration territoriale de l'Etat soient précédées, à partir du rendu de votre rapport, de l'ouverture d'une négociation transversale au niveau de la Fonction publique et au plan ministériel, ce qui suppose le temps nécessaire aux échanges. En tout état de cause, pour la CGT, les décisions ne sauraient être prises avant la fin du troisième trimestre 2013.

Veuillez agréer, Messieurs les rapporteurs, l'expression de notre considération distinguée.

Jean-Marc CANON
Secrétaire Général de l'UGFF

Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT
263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX tel: 01 55 82 77 67
mél: ugff@cgt.fr site: http://ugff.cgt.fr

Administration territoriale de l'Etat (ATE)

Contribution de la CGT

Depuis de nombreuses années, une politique de restructuration brutale des services territoriaux de l'Etat est engagée sans aucun débat public. Cette "réforme" a conduit au recul de la place et du rôle de l'Etat, des missions publiques et des solidarités qui y sont liées.

La CGT a combattu ces orientations. Le nouveau gouvernement prenant acte du rejet massif de cette politique s'est engagé dans une nouvelle démarche avec l'ATE. Mais dans les faits, les personnels ne voient pas les réels changements, d'autant que les mêmes orientations sont à l'œuvre, en particulier dans les ministères dits non prioritaires, avec la poursuite des restructurations initiées par la RGPP, les suppressions d'emplois comme les abandons de missions.

Plus de 10 ans de réformes qui ont conduit au recul du service public

De Rate en Reate et ATE aujourd'hui, quel changement?

Les mesures de réorganisation engagées dans le cadre de la RGPP ont aggravé les effets des suppressions d'emplois et conduit à des pertes d'efficacité des services de l'Etat.

Par voie de conséquence, des missions ne sont plus ou mal accomplies. La CGT a alerté les gouvernements successifs et demandé des changements de cap. Ainsi, Il a fallu la multiplication et l'exacerbation des crises alimentaires, sanitaires, … pour une prise en considération des services de contrôle.

Une perte de lisibilité des nouveaux services

L'usager comme les élus ne se retrouvent pas dans les nouveaux sigles, ainsi la "Direccte" ou la "DDCSPP" qui regroupent les missions les plus diverses.

Une dégradation des conditions de vie et de travail

Les effets des suppressions d'emplois et une gestion de l'emploi sur le court terme se traduisent par des blocages des mobilités et des déroulements de carrière, la dégradation des conditions de travail, le développement de phénomènes de harcèlement et le non respect des personnes sur les lieux de travail. Massivement, les agents comme les personnels d'encadrement, constatent le recul du service public et s'interrogent sur l'avenir des services.

La CGT appelle à tourner la page de la régression du service public pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui.

Les propositions de la CGT

Pour l'exercice des missions :

- des services de l'Etat dans les territoires pour le progrès social

L'action des services de l'Etat dans les territoires doit être réorientée pour agir contre la crise et promouvoir des réponses de progrès social (politiques de réindustrialisation, d'emploi, d'aménagement du territoire, de cohésion sociale, de développement de la culture, de lutte contre la fraude, de contrôle...).

...dans la complémentarité d'action avec les services des collectivités territoriales

L'action des services territoriaux de l'Etat doit se conjuguer à celles des collectivités territoriales. Dans plusieurs domaines, des solutions innovantes devraient permettre de développer les coopérations entre l'Etat et les collectivités territoriales.

-l'égalité de traitement du citoyen sur tout le territoire

La CGT réaffirme le besoin de politiques publiques qui doivent s'appliquer à l'ensemble des territoires en tenant compte de leur diversité. Cela passe par la reconstruction de liaisons entre administrations centrales, directions régionales et directions départementales.

-Des services territoriaux dans la proximité

La CGT revendique le maintien de services publics de l'Etat de pleine compétence et de proximité (au niveau infra-départemental, départemental, régional). Une reconquête est même nécessaire dans les banlieues et les zones rurales. La CGT conteste la mise en place des maisons de services au public envisagées dans les projets de loi de décentralisation qui s'inscrivent dans le mouvement de privatisation des services publics.

Ces éléments appellent un nouveau rôle des préfets, au plan régional et départemental, pour coordonner l'action des services de l'Etat au service de l'intérêt général, dans le respect de l'égalité de traitement et des valeurs du service public. Cela implique en particulier de revoir le décret du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets.

Des moyens pour le service public

- l'arrêt des suppressions d'emplois, c'est urgent!

Il est indispensable de porter un coup d'arrêt aux hémorragies d'emplois qu'ont subies les services territoriaux de l'Etat. Il s'agit tout au contraire de recenser les besoins en effectifs et en recrutement pour accomplir les missions.

La CGT demande une nouvelle politique de l'emploi avec un plan pluriannuel de recrutement, la requalification des emplois, la titularisation des non-titulaires, des droits nouveaux en matière de mobilité choisie dans le respect des prérogatives des commissions administratives paritaires.

-des budgets pour la mise en œuvre des missions publiques

Les services doivent disposer des crédits de fonctionnement, d'intervention et d'investissement nécessaires pour assurer des conditions de travail décentes, moderniser les outils de travail, soutenir l'activité économique et le secteur à but non lucratif.

Des droits nouveaux pour les personnels et les usagers-citoyens

Il est indispensable de procéder rapidement à un bilan contradictoire sur l'efficacité sociale des réformes passées, des externalisations et d'inventorier les besoins nouveaux de services publics.

Pour les personnels,

Un aspect de la démocratisation passe par le renforcement des garanties statutaires des fonctionnaires. Les personnels doivent pouvoir être informés et concertés sur l'ensemble des politiques qui les concernent. Des droits nouveaux d'intervention doivent être reconnus pour les personnels de la Fonction publique avec la création de lieux de dialogue social au plan départemental et régional.

Pour les usagers,

La CGT demande la mise en place de conseils territoriaux associant les représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des organisations syndicales représentatives, des usagers, des acteurs économiques et associatifs.

Ces conseils seraient en lien avec le Conseil commun au niveau national et pourraient être saisis pour avis par ce dernier.

Les conseils territoriaux doivent être saisis de tout projet d'organisation de services publics et doivent pouvoir donner leur avis sur les besoins nouveaux.

La CGT demande que les décisions sur l'ATE soient précédées de l'ouverture d'une négociation, transversale tant au niveau de la Fonction publique qu'au plan ministériel.

INTERVENTION CGT
TABLE RONDE SERVICES PUBLICS
20 JUIN 2013 - GILLES FOURNEL

« Des services publics forts et démocratisés pour mieux répondre aux besoins » … tel est le sens de l'exigence portée aujourd'hui comme hier par la CGT.

Les questions posées dans le cadre de cette table ronde portent sur de forts enjeux et doivent être abordées avec un grand esprit de responsabilité.
Les services publics participent d'une manière essentielle à la construction d'une société et contribuent largement au « vivre ensemble », ce sont des éléments primordiaux pour parvenir à un développement économique et social harmonieux.

Tout le monde s'accorde à dire que les services publics jouent un rôle majeur en particulier d'amortisseurs sociaux durant cette période de crise, même si certains s'efforcent à les dévaloriser, en dénonçant leurs soi-disant lourdeurs administratives comme autant d'entraves à la liberté d'entreprendre, œuvrant pour un choc de simplification des procédures qui n'aura d'effet de choc que pour les droits et les garanties collectives des salariés et des citoyens.

Aujourd'hui, les services publics sont mis à mal sous la pression du patronat et des marchés financiers d'autant que le processus de libéralisation et de privatisation des missions de service public se poursuit à l'échelle européenne.

Cette logique est mortifère pour l'Europe. Le degré de développement d'un pays doit en effet beaucoup à la qualité de ses services publics.
Les politiques d'austérité coordonnées au plan européen débouchent sur le rationnement des dépenses alors que le besoin de services publics élargis, plus efficaces, se fait sentir partout avec acuité.
Les marchés fonctionnent comme des écrémeuses. Ou bien ils font pression pour obtenir la privatisation de services dont ils espèrent pouvoir tirer le meilleur parti financier, ou bien ils exigent la disparition de ceux qui sont dans l'incapacité de garantir une rentabilité à court terme, au nom du sacro-saint assainissement des comptes publics.

A ce propos les recommandations du Conseil Européen concernant le programme de stabilité de la France est éloquent : pour obtenir 2 ans de délais, toujours plus de rationalisation et de mises en concurrence pour les services publics, toujours plus de liberté pour le marché.

Sans s'affranchir de ce cadre de référence, il sera difficile de rompre avec ces orientations.

A l'échelon européen, une directive cadre sur les services publics est indispensable pour donner un statut aux services d'intérêt général selon les droits fondamentaux à garantir aux citoyens

Renforcer ses services publics c'est aussi remettre la main sur les leviers économiques qui échappent à la puissance publique, et qui laissent le pays aux mains d'un ennemi, dont on a dit qu'il n'avait pas de nom, pas de visage et pas de parti, la finance, un ennemi qui contribue à détruire des dizaines de milliers d'emplois et prône quotidiennement la baisse du coût du travail en éludant la question du coût du capital.
Conforter ses services publics c'est aussi se doter d'une vision stratégique sur le long terme, planifier à partir d'un Etat stratège le développement économique et social du pays en s'appuyant sur un véritable commissariat général à la stratégie et à la prospective.

En France, les gouvernements successifs ont mené et mènent encore une série de réformes fondées sur le dogme de la baisse de la dépense publique et l'objectif d'accroissement de la compétitivité, au détriment de la réponse aux besoins des usagers (RGPP, Modernisation de l'Action Publique, projets dits Acte III de décentralisation, réforme ferroviaire, …).

Ces réformes se sont engagées sans qu'un véritable bilan de l'existant et qu'un nécessaire débat sur les besoins de service public soient menés.

Dans ce contexte, la CGT aborde la table ronde n°5 dans un état d'esprit exigeant.

Nous considérons avant toute chose, qu'il est temps de procéder à une évaluation concrète de l'ouverture à la concurrence de certains secteurs ou encore de mesurer concrètement les effets qu'ont pu engendrer l'ouverture de

capital de certaines entreprises publiques, à la fois sur les citoyens, les territoires, les usagers, et les salariés de ces mêmes entreprises.

La CGT avait proposé que la conférence sociale de 2012 permette d'entamer cette phase indispensable de bilan et de diagnostic, avant d'entamer de nouvelles réformes.

Nous demandons solennellement que s'ouvre un débat national contradictoire sur les conséquences des privatisations ou autres ouvertures à la concurrence et de stopper tous les processus en cours ou à venir de cession de participations et de modifications des statuts des entreprises publiques.

Pour la CGT, le service public doit avoir pour objectif :

- La mise en œuvre des droits fondamentaux et constitutionnels : droit à l'éducation et à la formation, à l'action sociale et à la santé, à un emploi décent, à la justice et à la sécurité, au logement, aux transports, à l'énergie et à l'eau, à la culture, à l'information et à la communication

La réalisation effective de ces droits doit s'appuyer sur la mise en œuvre de certains grands principes : solidarité, égalité d'accès et de traitement, accessibilité à tous les usagers, adaptabilité, péréquation tarifaire, complémentarité des activités, satisfaction de l'intérêt général

Cette mise en œuvre nécessite le développement des services publics en réseau et dans la Fonction publique, des garanties confortées pour leurs agents.
Elle pose l'enjeu de la réappropriation publique de certaines missions : ainsi les bénéfices colossaux des concessions autoroutières illustrent l'absurdité de la libéralisation du point de vue des finances publiques.

Pour financer les politiques publiques, la CGT propose une réforme fiscale, avec en son cœur une augmentation des impôts progressifs, une baisse des impôts proportionnels et une transformation de la contribution des entreprises prenant en compte leur comportement en matière d'emploi, de salaires, d'investissement, de préservation de l'environnement.

Compte tenu des besoins de financement des collectivités, de leur rôle dans

l'investissement public, la CGT prône la mise en place urgente d'un pôle financier public dont la Banque Publique d'Investissement pourrait constituer le socle.

Le changement de cap nécessite une révision des aides, exonérations fiscales et sociales dont bénéficient les entreprises - près de 200 milliards d'euros pour un résultat désastreux au niveau de l'emploi - constituent un vivier considérable pour opérer des choix de progrès.

La CGT n'est pas opposée à débattre de l'emploi public, mais décréter avant toute chose que son volume ne doit plus jamais évoluer à la hausse est tout autant absurde que d'exiger le statut quo, compte tenu de l'accroissement de la population et des besoins qui en découlent.

Une politique salariale ambitieuse est aussi un vecteur de développement de la qualité du service public et de financement de la protection sociale. Les annonces récentes sur la poursuite du gel salarial dans la Fonction publique sont inacceptables, d'autant qu'elle grève la consommation et par conséquent l'activité économique, et donc l'emploi.

L'exigence démocratique doit irriguer l'action publique à tous les niveaux.

C'est pourquoi nous proposons la mise en place de nouveaux outils de dialogue social associant élus et agents à la réflexion sur le fonctionnement des services publics et leur devenir.

Cette exigence démocratique vient nourrir notre demande d'un moratoire sur les réformes et projets engagés en attente du nécessaire débat national sur les services publics.

Des services publics forts et présents partout sur le territoire sont des outils indispensables pour la réponse aux besoins des usagers-citoyens, pour la cohésion sociale, le développement de l'économie et de l'emploi, et l'aménagement du territoire.

Séquence financement de la protection sociale : intervention de la CGT

Pour la CGT, la question du financement est une condition essentielle de la reconquête de la protection sociale pour laquelle nous nous battons.

Pour nous, il est impossible de débattre de la question de l'avenir des retraites, si on ne discute pas de celle de leur financement. C'est le seul moyen de sortir le débat de ses impasses actuelles où on ne nous donne comme seul choix qu'un un nouvel allongement de la durée de cotisation ou une désindexation des pensions.

Et ce qui est vrai des retraites l'est aussi de la protection sociale dans son ensemble. C'est pourquoi la CGT revendique depuis de nombreuses années une réforme ambitieuse du financement de la Sécurité sociale.

Le travail accompli par le rapport d'étape du HCFi a permis de mettre en évidence des points importants s'agissant de notre protection sociale, en particulier le rôle fondamental de la redistribution dont le rapport montre bien qui est une dimension structurante de notre système, y compris au regard du droit communautaire. De ce point de vue, la récente décision du Conseil constitutionnel remettant en cause la procédure dite de « désignation » qui visait à permettre une mutualisation entre entreprises dans le cadre de la branche, ne peut que nous interroger fortement sur ses conséquences sur les objectifs de solidarité de notre protection sociale.

Il a par suite montré, ce que nous affirmions depuis de nombreuses années, que l'architecture de la protection sociale ne peut être basée sur une séparation entre assurance et solidarité. La solidarité fait au contraire partie du cœur du système.

En revanche, il débouche sur des scénarii d'évolution auxquels nous ne pouvons adhérer.

Pour nous, la réforme du financement de la Sécurité sociale ne saurait consister en un transfert de tout ou partie des cotisations sociales, notamment les cotisations dites patronales sur d'autres assiettes comme les taxes environnementales ou « comportementales ». A cette orientation, nous opposons une alternative : un autre mode de calcul des cotisations sociales « patronales » qui favorise le développement de l'emploi, des qualifications et des salaires, et incite à investir dans l'économie réelle plutôt que dans la croissance financière. Le but de cette réforme du financement de la protection sociale ne doit pas être la baisse du coût du travail, mais elle doit être d'alléger le coût du capital qui est la vraie cause des difficultés de l'économie française. En ce sens, la réforme du financement de la protection sociale est l'une des réponses à la crise structurelle de notre économie.

Les cotisations sociales, la part « salarié » comme la part dite « patronale » constituent un salaire socialisé, un élément de la rémunération des salariés, et cela est vrai pour l'ensemble des branches de la Sécurité sociale, y compris la branche famille. Pour nous, la baisse de ces cotisations en les transférant sur d'autres assiettes supportées par les ménages ne serait rien d'autre qu'une baisse des salaires.

L'incontestable universalisation des droits à la Sécurité sociale, qui faisait d'ailleurs partie des objectifs dès l'origine en 1945, n'a pas conduit à changer la nature de notre système. C'est pourquoi la proposition de reconstruire l'architecture des financements autour de la distinction entre les droits « universels » et les droits dits « contributifs » ne nous paraît ni justifiée, ni pertinente.

C'est pourquoi nous sommes opposés aux propositions tendant notamment à une baisse des cotisations employeurs de la branche famille, même si elles sont compensées, et quelles que soient leurs modalités de compensations.

Les propositions tendant à transférer les cotisations employeurs sur d'autres assiettes, nous paraissent très dangereuses. C'est d'ailleurs l'un des mérites du rapport du HCFi d'en avoir analysé les inconvénients et les dangers.

Il va de soi que nous récusons l'idée d'une baisse non financée cotisations patronales sur la branche famille. Mais les propositions avec compensation de ces cotisations patronales nous paraissent elles aussi très dangereuses.

En particulier, le recours à la fiscalité environnementale ou aux taxes comportementales conduirait à une dynamique des ressources insuffisantes par rapport aux besoins puisque ces taxes, qui cherchent à changer leurs comportement ont vocation à avoir un produit nul à terme, si elles réalisent leurs objectifs : par exemple baisser la consommation de tabac ou celle de $CO^{2.}$: dans le vocabulaire des fiscalistes, ce sont des taxes de régulation et non des taxes de rendement. Les ressources de la protection sociale doivent croître à un rythme au moins égal à celui de la croissance, faute de quoi on assistera inéluctablement à une baisse des droits.

.Quant au transfert sur la CSG, même s'il était compensé par des hausses de salaires, ce qui, et le rapport le montre bien n'est guère réaliste, il serait supporté massivement par les retraités, ce qui conduirait à une baisse importante de leur pouvoir d'achat, ce qui a déjà été le cas avec les hausses successives de la CSG depuis les années 90.

En revanche, nous proposons une réforme profonde des cotisations employeurs de la Sécurité sociale.

Nos propositions comportent un ensemble de dimensions. Ces propositions ne sont pas nouvelles, mais elles sont systématiquement écartées dans le débat public. Nous demandons qu'elles soient enfin sérieusement analysées et discutées, ce qui malgré ses qualités, n'a pas été le cas dans le récent rapport du HCFi.

- Une modulation des cotisations employeurs tenant compte de la part des salaires dans la valeur ajoutée et des comportements d'emploi des entreprises, de manière à favoriser le développement de l'emploi et la promotion de la qualification des salariés ;

- La création d'une contribution sociale sur les revenus financiers des entreprises (intérêts et dividendes), destine à favoriser les stratégies d'investissement productif et fondées sur le développement des qualifications et non sur la promotion des logiques financières.

- Une remise en cause des exonérations de cotisations employeurs;

- Une soumission à cotisations sociales de l'intéressement, de la participation et de l'épargne salariale, permettant de créer des droits pour les salariés, contrairement à l'actuel forfait social.

- La création d'un fonds de garantie des cotisations, alimenté par une cotisation des entreprises, permettant de couvrir les pertes pour la Sécurité sociale liées aux impayés de cotisations (les admissions en non-valeur)..

INTERVENTION ALAIN ALPHON-LAYRE

TABLE RONDE : TRAVAIL SANTE

La crise que nous subissons depuis plus de trente ans est d'abord une crise du travail. Ces cinq dernières années, la situation n'a fait que s'aggraver. Outre les 5 millions de salariés privés d'emploi, ceux qui en disposent subissent une dégradation du travail comme vient de le montrer le dernier sondage réalisé par l'ANACT à l'occasion de la semaine sur la qualité de vie au travail.

Notre négociation s'est terminée hier dans l'indifférence médiatique générale (peut-être qu'il aurait fallu qu'un de nous se suicide, c'est le seul moment où les médias s'intéressent au travail).

A force de faire l'impasse sur l'activité de travail, de ne pas comprendre les transformations de sa nature et de sa structure, à force de négliger le débat sur la qualité d'un travail bien fait et l'efficacité d'un travail utile, le monde du travail s'épuise, l'économie et le social souffrent, l'insécurité sociale progresse et le vivre ensemble se disloque.

Dans les entreprises publiques comme privées, les décisions ne sont jamais prises à partir du travail mais toujours à partir d'autres critères (actionnaires, dette publique, etc…).

La question fondamentale qui est au cœur des deux négociations, interprofessionnelle, comme fonction publique, c'est de savoir si on veut créer un corridor humanitaire de la qualité de vie au travail au milieu de la guerre économique ou si on considère le travail, sa qualité, son sens, son organisation comme un élément essentiel pour sortir de la crise.

Pour cela, le premier enjeu c'est de ne pas considérer le travail comme un coût mais comme une richesse qu'il faut reconnaître à sa juste valeur. C'est la raison pour laquelle, nous n'acceptons pas que cette conférence n'ait plus de table ronde sur les salaires. Une autre répartition des richesses est essentielle pour sortir de la crise. En 20 ans, la part des salaires dans la valeur ajoutée a stagné tandis que celle des dividendes a été multipliée par 4.

La négociation interprofessionnelle sur la qualité de vie au travail et égalité professionnelle s'est terminée hier (la CGT n'a aucune responsabilité dans le retard pris par cette négociation, qui je le rappelle a commencé le 21 septembre 2012). Les résultats de cette négociation ne sont pas à la hauteur des ambitions que nous avons portées de manière unitaire les 5 organisations syndicales de salariés. Celle dans la fonction publique n'est toujours pas finie, loin s'en faut.

Des points forts ont été débattus avec le patronat dont il faut envisager des suites législatives que l'accord soit signé ou pas. C'est le cas du droit d'expression des salariés sur la qualité de leur travail (proposition CGT), l'obligation de négociation de la qualité de vie au travail dans les branches et entreprises, la place et le rôle du CHSCT pour tous les salariés.

L’égalité professionnelle a eu beaucoup de mal à être traitée dans cette négociation. Elle a même failli faire partie d’un chantage (accord sur négociation, qualité de vie au travail contre levée des sanctions sur l’égalité professionnelle). Pas étonnant la manière dont on fait travailler les femmes et dont on leur réserve certains emplois, participe d’une organisation du travail. Il est donc essentiel que la loi qui est en préparation inscrive l’obligation de renégocier dans les branches sur les classifications des emplois majoritairement féminins. Il faut que nous parvenions à réduire l’écart existant et qui n’a pas bougé depuis l’accord de 2004. D’ailleurs, la CNAV a calculé que si d’ici 2025, cet écart était résorbé, cela ferait rentrer 10 milliards d’euros dans les caisses de retraite, soit la moitié des 20 milliards que recherche Monsieur Moreau.

Au-delà de ces négociations, nous devons bien voir que le travail change et changera. Il devient de plus en plus informationnel, communicationnel, il demande de plus en plus d'inventivité, d’anticipation. La subordination liée par le contrat de travail, si elle est la forme dominante aujourd’hui, n’est pas forcément l’avenir. C’est pourquoi, plus fondamentalement, nous visons la création d’un nouveau statut du travail salarié, socle de droits lié à la personne et transférable d’une entreprise à une autre et dont la sécurité sociale professionnelle serait le droit qui se substituerait au licenciement. Cet enjeu va bien au-delà de la simple sécurisation des parcours professionnels mais c’est ce nouveau statut du travail que nous visons et la négociation d’hier n’est qu’une étape dans ce processus de revalorisation du travail.

Nous voulons mettre en débat la question de l’organisation du travail, sa nécessaire transformation pour la santé des salariés comme celle de l’entreprise.

[2]Conférence sociale

Table ronde emploi formation professionnelle

Déclaration de la CGT,

Avec près de 5 millions de privés d'emploi, chiffre qui s'accroit de 1000 supplémentaires par jour, des annonces quotidiennes de fermetures de site, pour les salariés comme pour la CGT, le sujet n°1 de préoccupation, c'est l'emploi. Nous attendons donc beaucoup de cette table ronde. Nous attendons, comme vous l'a rappelé hier Bernadette Ségol au nom de la Conférence Européenne des Syndicats, un changement de cap car la crise économique et sociale dans laquelle le continent Européen s'enferme, la récession dans laquelle la France vient de rentrer, est directement liée aux politiques monétaires européennes et à l'austérité, et ce n'est pas la CGT qui le dit mais le FMI. Comme nous l'avons affirmé tous ensemble hier, retrouver le chemin de la croissance et de la création d'emplois, c'est adopter un plan de relance au niveau européen, c'est mettre fin aux coupes contreproductives dans les dépenses publiques et c'est adopter un contrat social européen qui permettre de rompre avec l'Europe du dumping social et fiscal.

Sortir de l'austérité, c'est aussi accepter de parler des salaires, comme mesure de justice mais aussi d'efficacité économique. C'est en ce sens qu'à la CGT nous considérons que le travail ne doit pas être considéré comme un coût mais comme une richesse. Je rappellerai 2 chiffres : 57% c'est le volume de la consommation dans le PIB, - 1,5%, c'est la baisse de pouvoir d'achat en 2012, cela fait 30 ans qu'il n'y en avait pas eu de cette ampleur. Pourtant, les salaires sont devenus le nouveau tabou. On en parlait déjà difficilement dans les entreprises et dans les branches, maintenant le gouvernement fait le choix cette année de supprimer la table ronde sur les salaires. Pire, dans sa responsabilité d'employeur, l'Etat montre un bien mauvais exemple en annonçant pour la 4e année un gel du point d'indice des fonctionnaires. Cette table ronde sur les salaires nous aurait permis de faire le bilan des engagements de l'année dernière. A cet égard, je voudrais soulever 1 point concret : les minima conventionnels inférieurs au SMIC

- **18% des branches affichent toujours des minima conventionnels inférieurs au SMIC, soit 3% de plus que l'année dernière**. Pour la CGT, il y a urgence à agir avec un dispositif légal qui assure l'alignement automatique des grilles et le maintien de la hiérarchie salariale. M. le ministre, où en est l'engagement pris lors de la précédente conférence sociale, et je cite la feuille de route, de ***« prendre les mesures législatives nécessaires pour éviter que les entreprises puissent tirer bénéfice de l'inertie des négociations de branches »*** ? M. le ministre, qu'avez-vous fait de votre engagement pris en octobre dernier devant le comité de suivi de lancer un travail sur la question du tassement des grilles et sur les trajectoires salariales ???

La conférence sociale a été rebaptisée cette année grande conférence sociale pour l'emploi, cependant, nous nous étonnons du contraste entre l'affichage et le contenu : le temps consacré à l'emploi fond comme neige au soleil, surtout le programme annoncé se limite à la mobilisation des outils existants. Pour la CGT ce n'est pas la loi, bien mal nommée « sécurisation de l'emploi » qui va permettre de lutter contre le chômage. Il convient là encore de changer de cap et d'enrichir sensiblement la boite à outils du Président de la République.

Gardons nous des faux débats. Nous avons lu comme d'habitude avec intérêt le compte-rendu de la précédente conférence de presse du MEDEF, et noté que le nouvel observatoire créé par le MEDEF pour analyser les emplois vacants démontrait que les fameux 300 000 emplois non pourvus se résumaient en fait à 70 000. Pour nous, l'enjeu de l'emploi pour les 5 millions de chômeurs ne se résume certainement pas à un manque de formation mais bien à un déficit d'emplois.

La première urgence c'est d'utiliser le levier des 200 milliards d'exonérations de cotisations sociales et fiscales qui sont consenties chaque année sans contrepartie pour les entreprises, dont 20 milliards au titre du CICE. Les premiers éléments de sa mise en place nous laissent dubitatifs : la mesure profite d'abord aux secteurs non exposés à la concurrence (seul 22% du volume pour l'industrie) et, comme le montre le rapport du médiateur inter-entreprises, est capté par les grands groupes. Ajoutons que si l'objectif est comme l'affirme le ministre de l'économie et des finances de créer 300 000 emplois (mais l'OFCE parle plutôt de 150 000 emplois), cela amène à un coût par emploi qui oscille entre 70 000 et 140 000€. Autrement dit, par saine gestion des finances publiques, mieux vaut créer des postes dans les services publics stratégiques, la recherche, la santé, l'éducation … Nous avons bien entendu ce matin l'exigence du président de la République d'évaluation des politiques publiques. Pour la CGT, cela commence par l'évaluation de l'efficacité de ces aides en terme de création d'emploi. Nous demandons la mise en place d'un groupe de travail tripartite et l'instauration d'un droit de regard pour les IRP sur l'ensemble des aides dont bénéficie leur entreprise.

La 2e urgence, c'est les jeunes. Et là encore, la mobilisation des outils existants ne suffira pas, tant la situation est grave. Je me réfère au souhait du Président de la République d'être jugé sur une seule chose, sa capacité à avoir amélioré la situation des jeunes en 2017. Heureusement, il reste 4 ans, parce que cette année, la France compte 70 000 jeunes chômeurs supplémentaires par rapport à 2012…

La CGT met notamment 2 exigences concrètes sur la table :

- **Réglementer les stages, qui sont,** comme le dit la commission de lutte contre le travail illégal, **pour au moins 10% d'entre eux,** des emplois dissimulés, soit au bas mot 160 000 emplois (**plus que les emplois d'avenir !).** La CGT a été entendue par les députés qui ont repris certaines de nos propositions dans la loi Enseignement Supérieur Recherche, il faut maintenant un cadre global et nous attendons une loi dédiée.

- **Revaloriser le statut des apprentis,** pour limiter les ruptures de contrat, prendre en compte les qualifications dans la rémunération et favoriser l'accès à un emploi stable, nous rejoignons le Président de la République là-dessus. Par contre, pour ce qui est du droit de regard sur la formation, nous attendons des éclaircissements du ministre : les entreprises participent déjà fortement à la définition de la formation : elles assurent 50% de la formation du jeune et sont associées à la définition du référentiel, au sein de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle notamment. Ajoutons que l'apprentissage conduit à des diplômes d'Etat qui sont donc de la responsabilité de la puissance publique.

- **Protéger les 1,9 millions de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation**. Nous rejoignons le rapport du COE sur une chose : ce n'est pas d'un énième dispositif ciblé dont les jeunes ont besoin, mais du droit commun. Expérimenter la garantie jeune sur 10 000 jeunes, soit 0,5% du public cible, ce ne sera qu'une goutte d'eau …

Et puis, sur les outils existants, nous avons besoin d'ajustements :

- Sur les **emplois d'avenir**, nous ne nous satisferons pas de politique du chiffre. L'ouverture généralisée du dispositif au privé, comme vient de le faire le Préfet d'Ile de France, va engendrer beaucoup d'effets d'aubaine, et donc autant de création d'emplois en moins. On pourrait se rassurer en se disant que c'est dans le privé que les possibilités de pérennisation sont les plus importantes, mais votre dossier documentaire affiche pudiquement que 60% des jeunes sont recrutés pour au moins 3 ans « voire » en CDI. C'est justement ce chiffre que nous voudrions avoir : pouvez-vous nous indiquer M le Ministre, quel est le pourcentage

d'emplois d'avenir qui sont en CDI ? Alors que les études montrent que la pérennisation des emplois aidés est directement liée à la durée de l'emploi et à la qualité de l'accompagnement et de la formation, nous souhaitons que le gouvernement renforce le dispositif sur ces 2 aspects.

- **Sur les contrats de génération**, les négociations sont poussives et se font à minima. Nous craignons que le dispositif se traduise plus par des effets d'aubaine et d'affichage que par une amélioration de l'emploi des jeunes et des seniors. Le recensement que nous avons effectué montre que seule une branche et quelques entreprises ont conclu un accord (et j'en profite pour saluer celui de l'AFPA). Les discussions risquent de se faire à la va vite et en catimini pendant l'été et de se finir très majoritairement par des plans d'action unilatéraux. Nous demandons la réunion d'un comité de suivi tripartite sans attendre, aussitôt après la date butoir du 30/09, pour faire le bilan des accords et plans d'action et travailler aux ajustements nécessaires.

La 3e urgence, c'est les licenciements et les fermetures de site qui se multiplient.

- Nous avons lu avec attention l'étude de la DARES sur les ruptures conventionnelles (il est d'ailleurs regrettable qu'elle n'ait pas trouvé sa place dans les 152 pages de votre dossier documentaire) qui confirme nos inquiétudes. La rupture conventionnelle est détournée de son objectif initial et utilisée, en particulier pour les seniors, comme outil pour contourner les obligations légales liées au licenciement. Nous demandons là encore le respect d'un engagement de la précédente conférence sociale : la réunion d'un groupe de travail pour évaluer le dispositif et surtout travailler aux ajustements nécessaires.

- De même, sur les licenciements éco, nous attendons que le législateur prenne ses responsabilités et réponde à l'interpellation du juge dans l'arrêt Vivéo notamment. Pour la CGT, il est inacceptable de laisser un tel flou juridique et de ne pas pouvoir juger du motif de licenciement

- Enfin, il est indispensable de renforcer les droits des salariés en matière de reprise de sites, la loi Brottes est beaucoup trop limitée car restreinte aux entreprises de plus de 1000 et reposant sur les tribunaux de commerce qu'il est urgent de réformer. Nous attendons des modifications de la loi et surtout des compléments dans la loi ESS

Enfin, le dernier sujet sur lequel nous attendons des actes, c'est celui de la précarité. Et là-dessus, nous avons 3 propositions concrètes.

- La première, c'est le renforcement du CSP et notamment du CSP expérimental. Vous avez affiché votre souhait de mieux mobiliser les outils en direction des demandeurs d'emploi. Pour la CGT, le 1er de ces outils c'est le CSP, qu'il convient, comme le préconise le récent rapport de l'IGAS, de renforcer à l'adossant à une allocation, permettant à tous les bénéficiaires de disposer d'un financement jusqu'à la fin de leur formation.

- La 2e, c'est sur ce que nous appelons le travail informel, qui représente la paille de 4% du PIB. Vous avez adopté un plan et multiplié les contrôles. Pour la CGT, il s'agit d'aller au-delà. Le meilleur moyen de lutter contre le travail informel, c'est de donner des droits aux salariés et à leurs IRP, de renforcer l'inspection du travail dans ses effectifs et ses missions, et de supprimer les outils utilisés pour contourner les contrôles, comme la sous-traitance en cascade (nous demandons la limitation à deux du nombre de sous-traitants) ou mieux les encadrer comme le désormais célèbre statut d'auto-entrepreneur.

J'en viens à la question de Pôle emploi et de l'assurance chômage. M. Le Ministre peut-il nous éclairer sur les raisons du refus opposé à la demande du journal Le Monde de connaître le nombre de demandeurs d'emploi suivis par agent ? Alors qu'en moyenne 136 demandeurs d'emploi sont suivis par agent, ceci atteignant parfois 300, mieux accompagner les demandeurs d'emploi nécessite d'abord une augmentation du nombre et de la formation des agents.

Enfin, je veux dire un mot de la négociation sur l'assurance chômage. Nous serons vigilants à toute coercition envers les privés d'emploi sous prétexte d'adaptabilité. Pour la CGT, pour engager le mouvement vertueux que vous appelez de vos vœux, il est nécessaire que cette négociation débouche sur une taxation des entreprises qui abusent des contrats courts, ce qui permettra en dégageant des ressources supplémentaires d'améliorer la couverture des 60% de chômeurs inscrits à pôle emploi mais non indemnisés, sans déshabiller Pierre pour habiller Paul, sous couvert de simplification.

Notre état d'esprit pour cette table ronde peut être résumé en un mot : EXIGENCE.

- Exigences de mesures à la hauteur de la situation
- Exigences de mesures la hauteur des attentes sociales

Réindustrialiser c'est pérenniser, développer les emplois d'aujourd'hui et de demain !

En 2012, la « Grande conférence sociale » ambitionnait le redressement de l'industrie française en s'attaquant aux causes de la désindustrialisation.

Quel bilan de l'action gouvernementale depuis la Conférence Sociale ?

Avec plus de 3 millions officiels de chômeurs (5 millions en réalité), dont plus de 1000 supplémentaires par jour, des annonces quotidiennes de fermetures de sites.

Pour la CGT comme pour les salariés, le sujet de préoccupation numéro un, c'est l'emploi.

Alors que La désindustrialisation s'accentue. L'industrie ne représente plus que 10%, 3 million de salariés, 350 000 emplois industriels ont été détruits ces 5 dernières années! La Production manufacturière n'a pas retrouvé son niveau d'avant crise.

L'intervention publique subventionne massivement les entreprises, tous secteurs confondus. (Mesures fiscales dérogatoires, CICE, exonérations de cotisations sociales, subventions sur les fonds publics d'emplois privés, chômage partiel, plan automobile, contrats de filières…).

Il est urgent que l'Etat joue son rôle. :

Pour éviter la disparition des secteurs stratégiques de l'industrie, la fermeture des sites industriels stratégiques. Trop souvent, il est spectateur, accompagnateur voir même acteur.

- Energie : Eon, EDF Fessenheim
- Automobile: PSA, Good Year, Michelin…
- Chimie/Energie : Pétroplus, Lyondelbasel, Kem One…
- Santé : Sanofi…
- Agro-Alimentaire : Fralib, Continental Nutrition…
- Sidérurgie : Florange…

La CGT pense qu'il est urgent de sauver ces secteurs et entreprises, de s'appuyer sur eux pour développer les filières de demain. C'est pourquoi elle a établi une liste non exhaustive des projets industriels portés par les salariés et les syndicats CGT dans les entreprises et filières industrielles existantes ou à créer.

Nous vous proposons, Monsieur Le Ministre cette liste afin d'évaluer avec vous les mesures qu'il convient de prendre pour pérenniser et développer ces filières.

Il est important d'écouter les salariés, de prendre le temps pour étudier les projets qu'ils portent et de les soutenir, car c'est leur avenir, celui de leurs familles mais aussi de leurs territoires qu'ils portent.

Concernant leur bilan :

- La **BPI et les BPI Régions** ont été créées, dotation de 6 milliards pour les investissements alors que 42 mds étaient annoncés.
- Le Commissariat à la stratégie et la prospective

- Le Conseil National de l'industrie et les 12 puis 13 comités stratégiques de filières industrielles.
- La proposition CGT du Livret d'Epargne industrie n'a pas été mise en œuvre.
- **Transition énergétique** : Le débat organisé encadré par les décisions du Président de la République et sur un délai très court n'a pas atteint ses objectifs.
- La **politique industrielle territorialisée reste un vœu pieu**
- La **Contractualisation des aides publiques** n'est toujours pas à l'ordre du jour.
- Le **Pacte de compétitivité** est largement favorable au patronat, le travail est considéré comme un coût. Le gouvernement adopte en pleine négociation sur la sécurisation de l'emploi, un Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) d'un montant de 20 milliards d'euros sans contrepartie aux entreprises. Seul 20 % du CICE irait au secteur industriel « exportateur ». La France subventionne massivement les entreprises sans en exiger la moindre création d'emploi !
- La **Négociation sur la sécurisation de l'emploi et pour la compétitivité a** débouché sur des reculs sociaux qui annihilent les contreparties accordées comme le contrôle du CICE par les CE ou la présence d 1 ou 2 salariés dans les Conseils d'administrations et de surveillance avec voix délibératives
- La **loi sur les reprises de sites rentables** est toujours en débat au parlement. Il faut en faire une loi majeure pour les droits des salariés. Il en est de même pour la loi sur l'économie sociale et solidaire qui pour nous constituera aussi un test sur la volonté du gouvernement d'agir en faveur des droits des salariés, de l'emploi et d'une autre manière de produire et de considérer le travail comme une richesse et non un cout.

Pour Rompre avec ces logiques, La CGT Propose

- Un défi démographique (28% des salariés de l'industrie ont plus de 50 ans, selon l'INSEE) se profile et menace l'industrie, les transmissions des savoirs faire et de compétences. La CGT propose de recenser les secteurs industriels impactés et d'entamer une Gestion Prévisionnelle sur les stratégies des entreprises, des emplois et des compétences favorisant un vaste plan de recrutement et de formation dans les filières industrielles,
- Comme l'indique notre Confédération Européenne des Syndicats, il est urgent d'arrêter les attaques contre la législation du travail. L'adage les licenciement d'aujourd'hui feront les emplois de demain, débouchent sur des destructions massives d'emplois et de capacité industrielle. Les facilités pour détruire les emplois sont immenses dans ce pays : Intérim, fin de CDD, Départs volontaires et ruptures conventionnelles constituent la majorité des motifs d'inscriptions à pôle emploi.
- L'étude de la DARES portant sur les ruptures conventionnelles indique clairement un recours abusif à ce dispositif. La rupture conventionnelle est détournée de son objectif. Pour la CGT il est urgent de mettre en place un groupe de travail afin d'évaluer et d'encadrer ce dispositif qui nuit à l'emploi, notamment des séniors.
- La CGT propose aussi un dispositif de Sécurisation de l'emploi et des entreprises (remplaçant le chômage partiel) et qui permettra de maintenir les emplois et les capacités de production.
- Donner de nouveaux droits et pouvoirs aux salariés dans les entreprises. (Comité inter-entreprises pour sous-traitants et droit suspensif sur licenciement, priorité de reprise en cas de cession de sites, CA/CS, C Audit et Comité de rémunération)

- Augmenter l'investissement productif (recherche-développement, formation et qualification, matériels et équipements) en favorisant l'investissement à long terme et en décourageant les montages financiers complexes : Une législation contraignante doit voir le jour pour tout investisseur engageant la responsabilité physique et morale de l'investisseur dans les montages financiers. La CGT est disponible pour avancer ses propositions.
- La BPI est un pas positif, il faut selon nous la Transformer en pôle financier public et la doter d'un outil d'épargne. Pour cela la CGT propose de mettre en place le livret d'épargne pour le développement de l'emploi et de l'industrie(LEDEI)
- Contractualiser les aides, donner au Comité d'entreprise, au Comité d'Entreprise Européen, le droit d'information, de contrôle, de suspension sur les fonds publics (est-il normal d'attribuer des milliards à tous les secteurs indépendamment de leur politique d'emploi, de leur niveau d'utilisation de contrats précaires, de leurs politiques salariales, de leurs efforts à résorber les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes, en faveur des travailleurs handicapés, de leur capacité à investir dans la formation, dans la recherche et l'innovation, à exporter et à produire) Pour nous la réponse est clairement non !
- Il faut sur ce sujet donner le droit au Comités d'entreprises au comité d'entreprise européen, le droit d'information, de contrôle et de suspension sur les fonds publics alloués aux entreprises.
- Décourager les montages financiers complexes : Une législation contraignante pour tout investisseur engageant la responsabilité de la personne physique et morale dans les montages financiers.
- Harmoniser l'impôt sur les sociétés dans l'union européenne, majorer l'impôt pour les entreprises qui donnent la priorité à la distribution des dividendes et lutter contre le dumping fiscal, monétaire, la fraude fiscale et sociale des entreprises
- Une politique énergétique qui utilise le bouquet énergétique le plus efficace du point de vue social, environnemental, économique et industriel et organiser une maîtrise publique du secteur...
- OPA : Légiférer en rendant obligatoire à tout investisseur de dévoiler sa stratégie aux CE et CEE dès 10% de participation. C'est aujourd'hui le cas pour le comité d'audit en direction des marchés
- Faire respecter les normes sociales internationales dans les échanges mondiaux afin d'éviter la mise en concurrence des salariés
- Une politique monétaire au service de la production et de l'emploi, modifier les critères et rôle de la BCE. Revoir la gestion des taux de change de l'euro, y compris en changeant les statuts actuels de la BCE.
- <u>Le gouvernement doit proposer une politique industrielle européenne basée sur les coopérations, les complémentarités et les solidarités entre les territoires et les populations</u>. La concurrence et les spécialisations économiques imposées aux états ont provoqué cette crise et l'ont amplifié. Comme la CES, la CGT réclame un plan de relance par l'investissement équivalent à au moins 2 points du PIB européen.
- <u>La France doit agir pour aider à établir un socle de protection sociale universelle dans les échanges internationaux (OIT</u>-Rio+20)

2ème CONFERENCE SOCIALE 20-21 JUIN 2013

TABLE RONDE N° 6 « RELANCER L'EUROPE SOCIALE »

PROPOS LIMINAIRES – FREDERIC IMBRECHT DELEGATION CGT

Nous tenons tout d'abord à saluer l'organisation de cette table ronde dans cette deuxième conférence sociale. En effet, il était temps de considérer que si chaque Etat dispose de leviers propres pour mener une politique de l'emploi, la réalité des imbrications des économies dans l'UE, les coordinations économiques et budgétaires de la zone euro ne peut plus être traitées comme un simple complément des politiques nationales.

Il était temps aussi d'imaginer de relancer l'Europe sociale, ce qu'avec la CES nous ne cessons depuis le début de la, crise d'avancer comme principal objectif pour construire une croissance durable.

L'avenir de l'Europe ne peut plus progresser positivement sans mettre la dimension sociale au cœur des politiques économiques et budgétaires. La vision purement budgétaire du pilotage de l'économie en Europe conduit partout à des politiques d'austérité. La seule variable d'ajustement des déficits publics est devenue le travail et les droits sociaux. Avec les résultats que l'on connaît : augmentation inexorable du chômage, de la précarité, de la pauvreté, pression sur les salaires, une remise en cause systématique des droits sociaux, de la protection sociale, dégradation et privatisations des services publics.

Ces politiques d'austérité coordonnées qui sont non seulement injustes et catastrophiques socialement mènent toute l'Union Européenne dans une récession économique et industrielle durable. Cette récession économique en Europe fragilise également le développement économique dans le monde.

Nous le disons avec les organisations syndicales au sein de la CES : si les politiques économiques coordonnées sont nécessaires pour assainir les finances publiques, nous considérons tout autant qu'il est urgent de mettre fin à des coupes injustes dans les dépenses publiques .

Si, autour de cette table ronde nous pouvons tous être d'accord sur la nécessité d'une Europe qui gagne en compétitivité, nous pensons que le consensus s'arrêtera là où nous y mettrons les contenus. Les politiques actuellement menées ont pour résultat non pas de gagner en compétitivité mais d'accentuer les concurrences : concurrence entre Etats de l'UE, concurrence entre les entreprises et les services, concurrence au sein même des groupes multinationaux et Etablissements . Au nom de la compétitivité, partout en Europe, le travail est considéré comme un coût à faire baisser, alors même qu'il constitue l'élément essentiel de la production des richesses.

C'est à une autre répartition de celles-ci qu'il faut s'attaquer, en faveur du travail, de l'investissement dans la production, la recherche, l'innovation, le bien-être des populations européennes.

Aujourd'hui, en Europe, il y a deux fois plus d'argent qui vont à la finance qu'à l'investissement, alors que c'était l'inverse au début des années 80 pour ce qui est des états membre à cette époque. La France est dans le peloton de tête de cette inversion. Ainsi la masse salariale y a baissé de plus de six points dans la valeur ajoutée dans cette même période, ce qui n'a pas fait diminuer le chômage. L'INSEE vient d'ailleurs d'indiquer que le salaire de base 2012 a baissé de 0,1% en France / 2011 contre +0,7 en Allemagne.

Hier les organisations syndicales françaises, membres de la CES, ont rencontré le Président de la République avec la Secrétaire Générale de la CES. A partir de notre analyse des causes de la crise nous portons l'exigence d'un changement de cap qui tourne le dos aux politiques d'austérité. Le travail et les droits sociaux doivent prendre le pas sur les libertés économiques.

A l'Europe de la concurrence nous proposons celle de la complémentarité sociale, économique, industrielle et culturelle. Une Europe des coopérations. Comme nous l'avons dit hier : il faut un nouveau contrat social européen sur les principes élaboré par l'ensemble des organisations syndicales composant la CES.

Nous pensons qu'il est temps de mettre le développement de l'emploi de qualité au cœur d'une nouvelle politique de relance de la croissance, au cœur d'une nouvelle stratégie européenne, au cœur d'un projet européen dynamique, ambitieux, visant le progrès social. Une véritable relance de l'Europe sociale doit prioriser la création d'emplois, de bons salaires et une bonne qualité de vie au travail. Sans un tel changement de cap l'Europe Sociale restera un slogan. Sans une Europe sociale, c'est le projet européen lui-même qui est en danger.

Maintenant et pour être pragmatique, nous souhaitons que différents sujets que la France peut concrètement contribuer à faire avancer au niveau européen et des questions européennes qu'il faut faire avancer en France soient abordées. Nous les avons soumises lors des bilatérales avec le ministère. Elles se résument en cinq chapitres :

1. Quelles suites le gouvernement compte-t'il donner « aux recommandations » de la Commission européenne ?
2. Quelles mesures prendre pour lutter contre l'évasion sociale et à la mise en concurrence des salariés, dans l'UE, mais aussi en France.
3. Comment appliquer, améliorer et anticiper les textes européens et internationaux favorables aux travailleurs ?
4. Quelles mesures pour améliorer les outils du dialogue social sur les dimensions européennes et internationales (par exemple le CDSEI).

5. Un point particulier au sujet du texte « les frontières intelligentes » proposé par la commission européenne.

Enfin nous demandons que la France refuse que des mesures transitoires soient infligées aux travailleurs Croates à l'entrée de leur pays dans l'UE .